NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Vœu rattaché au débat organisé SDG 1 relatif à l'avenir de l'École publique parisienne face aux fermetures des classes

Voeu déposé par Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la rentrée scolaire 2026 prévoit de nouvelles fermetures de classes dans les écoles parisiennes, dans un contexte déjà marqué par plusieurs années de suppressions de postes, de fragilisation du service public d'éducation et de dégradation des conditions d'apprentissage ;

Considérant que la baisse démographique ne peut justifier à elle seule une réduction mécanique des moyens alloués à l'École publique ;

Considérant que cette baisse démographique pourrait constituer une opportunité pour améliorer durablement les conditions d'enseignement, réduire les effectifs par classe, renforcer les capacités de remplacement, soutenir les équipes éducatives et améliorer l'accompagnement des élèves les plus fragiles ;

Considérant que la fermeture d'une classe ne constitue pas une simple mesure administrative mais produit des effets directs sur les conditions d'apprentissage, le climat scolaire, la stabilité des équipes pédagogiques, la qualité des temps de l'enfant et la confiance des familles envers l'École publique ;

Considérant que l'augmentation des effectifs par classe dégrade les capacités d'attention, d'accompagnement et de suivi éducatif des enfants, en particulier dans les territoires les plus fragilisés ;

Considérant que selon les données de l'OCDE et de l'INSEE, la France demeure l'un des pays où les inégalités scolaires liées à l'origine sociale sont les plus fortes, avec des écarts particulièrement marqués entre les élèves favorisés et défavorisés ;

Considérant que l'INSEE souligne que les phénomènes de ségrégation scolaire sont particulièrement importants à Paris, notamment du fait des fortes inégalités territoriales et du recours massif à l'enseignement privé ;

Considérant que les fermetures de classes accentuent les phénomènes d'évitement scolaire et contribuent à fragiliser davantage les écoles publiques des quartiers populaires ;

Considérant que traiter de manière identique des territoires profondément inégaux revient mécaniquement à renforcer les inégalités scolaires et territoriales ;

Considérant que les politiques de carte scolaire fondées sur des approches uniformes, quantitatives et technocratiques participent à une déconnexion croissante entre les politiques publiques éducatives et les réalités du terrain ;

Considérant que l'indice de position sociale (IPS), s'il permet d'objectiver certaines inégalités, ne peut devenir un outil technocratique de pilotage budgétaire déconnecté des réalités humaines, sociales et éducatives vécues par les établissements, les équipes éducatives et les familles ;

Considérant enfin que l'École publique doit demeurer un outil de justice sociale, d'émancipation, de mixité sociale et de réduction des inégalités territoriales ;

Sur proposition de Sonia Chaouche, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris:

- Affirme son opposition à toute fermeture de classe entraînant une dégradation des conditions d'apprentissage et une augmentation des effectifs par classe ;
- Demande un moratoire sur les fermetures de classes dans les établissements situés dans les quartiers populaires ou confrontés à des fragilités sociales importantes ;
- Met fin aux fermetures de classe dans les écoles parisiennes et s'oppose à toute nouvelle suppression de classe ayant pour conséquence une dégradation des conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants
- Veille à ce que toute évolution de la carte scolaire fasse l'objet d'une étude territoriale, sociale et éducative approfondie intégrant les réalités locales et les effets sur les dynamiques de ségrégations scolaires;
- Prend acte de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissage, réduire durablement les effectifs par classe, renforcer les capacités de remplacement et soutenir les écoles confrontées aux plus grandes fragilités sociales ;
- Porte une attention particulière soit portée aux conséquences des fermetures de classes sur la qualité des temps de l'enfant, le climat scolaire, la stabilité des équipes éducatives et les conditions de travail des personnels ;
- Met à disposition, en lien avec les mairies d'arrondissement des espaces de rencontre et de travail permettant aux équipes éducatives, aux représentants de parents d'élèves, aux organisations syndicales et aux communautés éducatives de se réunir afin de favoriser une coordination territoriale des réflexions et des mobilisations liées aux fermetures de classe
- Transmet une communication détaillée au Conseil de Paris concernant les critères retenus pour les fermetures de classes, arrondissement par arrondissement, ainsi

que leurs impacts sur les conditions d’enseignement, les effectifs par classe et les inégalités territoriales ;

- Interpelle l’État afin qu’une réflexion nationale soit engagée sur les effets des politiques de carte scolaire dans le renforcement des inégalités scolaires et territoriales, ainsi que sur la nécessité d’un investissement renforcé dans l’École publique.